

**Comparaison**  
**Projet du programme de l'enseignement d'exploration Santé Social**  
**Et**  
**Projet d'arrêté fixant le programme d'enseignement d'exploration de Santé**  
**et Social**

**Modifications significatives**

Projet	Programme présenté le 24 mars 2010	commentaires
Préambule : « permettre aux élèves de construire une culture technologique... »	Est remplacé par « permettre aux élèves <i>de commencer</i> à construire une culture technologique... »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terme qui sous-tend la répartition horaire programmé entre les deux disciplines de l'EDE : 45 minutes chacun dans le meilleur des cas</li> <li>- - commencer signifie quoi ? jusqu'à quel niveau de compétence devons-nous aller ?</li> </ul>
Objectifs :	Ajout de l'élément pour les 2 disciplines STMS et BLP « concourir ensemble à l'approche du domaine santé social. »	Cette approche pose significativement la problématique faite à l'échelle des élèves et de l'administration de l'amalgame fait entre les deux disciplines (à associer avec les éléments ci-dessous)
<p><b>Introduction du Programme de l'enseignement d'exploration « le programme se caractérise par la proposition de ...6 thèmes... ».</b></p> <p><b>« les équipes pédagogiques choisissent parmi ces thèmes ceux qui en fonction des ressources locales conduisent à une approche...des domaines de la santé et du social... »</b></p>	<p><b>Précision du nombre de thèmes à aborder pendant l'année « les équipes pédagogiques choisissent au moins <u>2 thèmes...</u> »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>l'étude de 2 thèmes au minimum réduit par discrédit les enseignements apportés aux élèves comparé aux contenus des autres enseignements d'exploration</b></li> </ul>
Introduction du Programme de l'enseignement d'exploration	Ajout de la possibilité d'utiliser les questionnements proposés dans le programme mais aussi d'en formuler d'autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liberté pédagogique mise en avant</li> </ul>

<p><b>Contenu du programme généralité</b></p>	<p><b>Disparition de la distinction des 2 disciplines STMS et BLP dans la présentation de la structure pédagogique (notions abordées)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- comment répartir les compétences respectives de chaque champ disciplinaire ?</li> <li>- l'absence d'imposition systématique de la discipline et ce, clairement formulée dans la présentation du programme ouvre la porte à la bivalence du professeur certifié, devra-t-il choisir d'enseigner des compétences BLP et/ou STMS selon les moyens horaires et pédagogiques qu'on lui proposera ?</li> </ul> <p>remarque : d'après les remontées des collègues, des EDE santé social seront assurés par un seul professeur (la DHG n'étant pas complétée par le champ disciplinaire pour cet EDE, mettant en avant la sauvegarde d'un poste menacé)</p>
<p>Contenu du programme Détail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- thème action humanitaire ajouté</li> <li>- thème jeune et monde associatif retiré et placé en introduction du programme comme thème potentiel</li> <li>- thème hôpital : image et réalités, « introduction d'un nouveau questionnement « quelle place pour l'hôpital dans l'offre de soins d'un territoire ? et retrait du questionnement « quel coût des techniques diagnostiques et thérapeutiques ? »</li> <li>- retrait de la compétence : « organisation fonctionnelle d'un hôpital »</li> </ul>	<p>Aborder la réalité de l'hôpital avec critique est réduit</p> <p>Aucune compétence ne s'y rapportait</p>
<p><b>TICE (absent du projet)</b></p>	<p><b>Introduction dans l'arrêté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du B2I lycée et de sa préparation</li> <li>- de la pratique des logiciels de base</li> <li>- de passerelles de compétences entre l'année de seconde et de première</li> </ul> <p>recherche d'informations, communication, système d'information, protection de l'information, compétences relatives au</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pourquoi n'y-a-t-il pas officiellement d'inscription dans les textes de la notion de groupes restreints sachant que les TICE ne peuvent être réalisés qu'avec ce paramètre ?</li> </ul>

	programme STSS pôle méthodologie en Action sanitaire et sociale - <b>de la combinaison des TICE avec la          formation tout au long de la vie</b>	
<b>Conditions matérielles          (absentes du projet)</b>	<b>Introduction dans le projet d'arrêté :</b> - <b>de l'obligation d'activités en laboratoire          équipé pour la discipline BLP</b> - <b>de l'obligation d'activités en salles          multimédia pour les deux disciplines STMS          et BLP</b>	<b>- l'inscription de groupe restreint est implicitement          abordée ce qui pose problème quant à son absence dans          les textes</b>

Conclusions :

- réduction des contenus qui affaiblit la qualité de l'enseignement qui pouvait être apporté dans l'EDE santé social (diminution de l'étude de thèmes (2 au minimum), retrait de compétences)
- amalgame fait entre les deux disciplines avec la disparition de la structure pédagogique de chacune (compétences indistinctes)
- attentes pédagogiques et conditions matérielles qui demandent l'inscription de la notion de groupe restreint (inexistante à ce jour)
- **baisse supplémentaire de l'attractivité de l'EDE technologique santé social auprès des élèves par dénaturation des disciplines et des formations certificatives des enseignants, par une superficialité des contenus au regard des autres EDE, par une réduction des volumes horaires sans précédent effaçant les objectifs de la pédagogie technologique actuelle.**